Image not found or type unknown

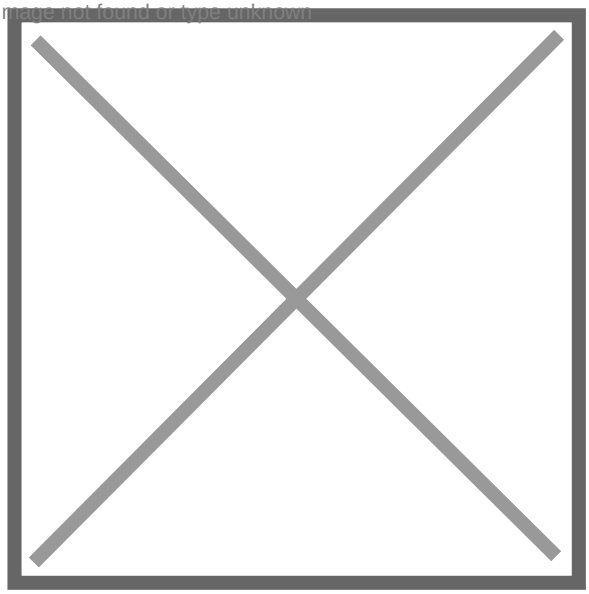

Pension alimentaire réglée de manière aléatoire

Par **silvestre_old**, le **10/12/2007** à **13:22**

bonjour, le père de mon enfant est fonctionnaire et malgré un jugement qui fixe les modalités de paiement du montant de la pension alimentaire, il ne la règle que par chéque et quand il le décide...récemment il ne m'a rien envoyé depuis 2 mois..malgré mon rappel par téléphone et a l'amiable..que faire pour cesser cette situation pénible sans encore passer devant le jap? merci de votre aide

Par **Upsilon**, le **10/12/2007** à **15:19**

Bonjour !

Munissez vous du jugement fixant la pension alimentaire et rendez vous chez un huissier, qui fera pratiquer une saisie sur salaire de votre ex mari afin de prélever le montant de la pension chaque mois... Je ne vois que ca a faire malheureusement... C'est quand meme triste d'en arriver la, mais quand il le faut pour faire face a des gens déraisonnables !...

A bientot,

Upsilon.

Par **STLK29_old**, le **19/12/2007** à **11:19**

Bonjour,

J'ai connu ce problème. A l'époque ma fille n'avait pas encore 3 ans. Après plusieurs relances téléphoniques,rien. Je suis donc allée à la Caisse d'allocations familiales, qui m'a aidé à constituer un dossier de recouvrement de pension (deux mois consécutifs non payés). La CAF m'a versé quelque jours après une partie des pensions et s'est rétournée vers le père pour le paiement intégral du reste.

Celà s'est bien passé pendant 2 mois, puis c'est reparti. Paiement le 30 au lieu du 1er, etc... Je lui ai donc envoyé un courrier en AR "mise en demeure", dans le but de le prévenir de régler au 5 de chaque mois,dans le cas contraire...huissier. Il n'a pas tenu cet engagement, j'ai donc fait appel à l'huissier se trouvant près de son domicile, et l'affaire s'est résolue.

C'est très dur d'en arriver là...quand on songe que c'est le père de votre enfant. Mais comme me l'a souligné mon avocat, c'est considéré comme un "manquement à l'obligation familiale". Cette pension ne nous sert pas à aller au restaurant, cette pension nous permet d'élever notre enfant et de subvenir à ses besoins scolaires,vestimentaires, alimentaires etc...

Bon courage, et bonnes fêtes.
Estelle

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés